



Entre Toit et moi
pas de place pour la rue



Clés en main



- Présentation organisme
- Origine du projet

Entre Toit et moi; pas de place pour la rue

- But : Favoriser le maintien en logement
- Objectifs
- Population cible :
s'adresse à une population marginalisée à risque de vivre une situation d'itinérance, les personnes ayant une problématique en santé mentale grave, les personnes ayant une problématique de toxicomanie, de judiciarisation, d'instabilité résidentielle, etc.

Entre Toit et moi; pas de place pour la rue

- Trois volets
 - Comité de pratique
 - Formation
 - Guide

Entre Toit et moi; pas de place pour la rue

- Présentation du recensement
 - Dans la région de la Capitale-Nationale
 - Auprès d'organismes en habitation, santé et services sociaux et défense des droits
 - Plusieurs situations de logements: privés, OBNL, coops, chambres

Les conflits entre voisins et/ou propriétaire :

- **Le bruit**
- **Comportements inadéquats (ex : urine de chiens dans les couloirs, fumer dans les couloirs, non-respect des règlements d'immeuble, etc.)**
- **Des conflits antérieurs, les « ouï-dire »**
- **Harcèlement entre voisins et propriétaire/locataire**
- **Les conflits de « clans »**
- **Conflits de personnalités**
- **Préjugés et incompréhension**
- **Tensions entre les nouveaux membres et les plus anciens membres**
- **Paranoïa**

Le retard de paiement ou non-paiement (lié à des problèmes de consommation, de jeux, ancienne dette ou autre)

L'insalubrité causée par les locataires (mineur, négligence, vandalisme, etc.)

Le manque d'outils pour affronter le quotidien en logement (habiletés nécessaires pour maintenir un logement en bon état, premier logement)

L'insalubrité des lieux causés par la négligence du propriétaire (punaise de lits, réparations absentes, dégâts d'eau, chauffage insuffisant, lumière, etc.)

La hausse des baux et modification des baux, reprise de logement et le coût des loyers

L'insalubrité extrême (insalubrité morbide, TOC d'accumulation, etc.)

Les animaux et les baux

Les locataires qui déguerpissent

La violence conjugale

Mise en situation

Céline habite dans un bloc appartement de formule OBNL comprenant environ 50 logements. Céline âgée de 56 ans habite seule dans son appartement depuis maintenant 2 ans. Depuis quelques mois, son voisin de l'étage inférieur, Serge, se plaint que Céline fait beaucoup de bruit pendant le jour. Serge qui également vit seul dans son appartement dit qu'il entend des bruits de pas « lourds » et des bruits de meubles qui sont déplacés durant la journée. De plus, ce dernier affirme que sa voisine écoute la télévision à un volume trop fort la nuit et cela l'empêche d'avoir de bonnes nuits de sommeil.

Lors du dernier mois, Serge n'étant plus capable de dormir a tenté de parler de la situation à Céline. Cependant cette dernière niait qu'elle faisait autant de bruits. Elle affirme qu'elle ne faisait que se déplacer dans son appartement pendant la journée et que le volume de la télévision était très bas. Serge menace alors Céline de faire une plainte à la Régie du logement.

Mise en situation

Quelques semaines plus tard, Céline a acheminé une plainte au locateur (au CA). Le motif de la plainte est qu'elle se dit victime d'intimidation de la part de Serge. Elle se plaint que ce dernier donne des coups dans son plancher et que parfois il crie lorsqu'elle se déplace dans son logement ou lorsqu'elle veut écouter la télévision. De plus, Céline avance que lors de la rencontre avec Serge le mois dernier celui-ci utilisait un ton agressif et très menaçant.

Mise en situation

L'intervenante communautaire de l'OBNL est alors avisée de la plainte et celle-ci va à la rencontre de Céline. Celle-ci relate les faits à l'intervenante et elle lui apprend qu'elle a depuis les événements, peur de sortir de son logement ne voulant pas rencontrer Serge dans le couloir. De plus, elle tente de faire le moins de bruits possible lors de ses déplacements dans son logement. Elle se dit stressée et « à bout ». La locataire reconnaît sa chance d'avoir ce logement dans cet OBNL, mais ne se considère pas heureuse et a peur de devoir quitter son logement.

L'intervenante communautaire se doit de trouver une solution à ce conflit pour améliorer le climat dans l'OBNL et pour éviter que le CA achemine une plainte à la Régie du logement.

Mise en situation

- Les différents acteurs:
- Céline
- Serge
- Intervenant communautaire
- CA

Mise en situation

- Divisé le groupe en petits groupes
- Trouver une solution à la situation pour éviter que le problème se règle par la Régie du logement.
- La ou les solution(s) doit impliquer tous les parties

Mise en situation

- Les différents acteurs:
- Céline
- Serge
- Intervenant communautaire
- CA

Retour et constats

- Collecte des solutions

Principes

- L'importance d'axer sur les faits
- Ne pas tenter d'interpréter la situation (tendance de construire un portrait très et trop exhaustif des personnes impliquées dans la situation)
- Axer sur les comportements qui sont problématiques plutôt que sur les causes des comportements
- L'importance de séparer les rôles et de bien les définir dans le processus de plainte
- Faire autrement/originalité
- Il n'y a pas de solution unique à un problème